

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1708

présenté par
M. Thiériot

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«

(En milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	47,14	50,64	54,14	57,64	60,54	63,44	66,34	399,88
Variation	+3,2	+3,5	+3,5	+3,5	+2,9	+2,9	+2,9	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de modifier l'évolution des ressources budgétaires de la mission « défense » dans le sens d'une augmentation des crédits pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

L'objectif est de fournir aux armées les moyens d'augmenter dès 2024 leur capacité d'entraînement afin de la porter au niveau optimum dès 2027.

Actuellement, le taux d'entraînement est établi en moyenne à 70 % des standards OTAN, ce qui n'est évidemment pas suffisant. Il nous faut une armée qui s'entraîne à 100 % car une unité qui s'entraîne à 100 % voit son efficacité démultipliée.

Augmenter les entraînements est par ailleurs une source majeure de motivation pour les hommes qui ne souhaitent qu'une chose : s'entraîner pour être prêts. Cela encore plus vrai aujourd'hui car avec la fin des OPEX, les hommes n'auront plus l'occasion d'être en réel sur le terrain.